

CONCEPT PÉDAGOGIQUE ACCUEIL EXTRASCOLAIRE AES BULLE-MORLON

Service des écoles

VILLE DE

BULLE





1 TABLE DES MATIERES

1	Table des matières.....	1
2	Historique.....	2
3	Projet éducatif.....	3
3.1	Vie quotidienne	3
3.1.1	Le lève-tôt	3
3.1.2	La matinée	4
3.1.3	Le bulle d'air.....	4
3.1.4	L'après-midi.....	5
3.1.5	Le couche-tard 1 et 2	6
3.2	Sécurité.....	7
3.3	Contrôle des présences	7
3.4	Les objectifs.....	7
3.5	Communication	8
3.5.1	Entre les intervenants et à la coordinatrice	8
3.5.2	Communication avec les parents	8
3.6	Ouverture durant les vacances	8
4	Conclusion	9



2 HISTORIQUE

Le premier accueil extrascolaire a été créé par l'association gruérienne des parents AGP en 2003. Puis sa gestion a été reprise par le service des écoles de la ville de Bulle.

La mise en place de l'accueil extra-scolaire a pour but de permettre aux parents des enfants scolarisés dans le cercle scolaire Bulle Morlon de concilier vie familiale et vie professionnelle. Il s'agit d'un lieu de vie accueillant les enfants en dehors des heures d'école, à savoir de 6h30 à 18h30, tous les jours de la semaine. La prise en charge est assurée par du personnel reconnu par le service de l'enfance et de la jeunesse SEJ (au bénéfice d'une formation sociale, pédagogique ou en cours de processus de formation pour l'obtention de l'attestation d'intervenant en AES) et du personnel auxiliaire. Actuellement, il existe 3 sites :

- La Condémine / Morlon
- Dardens/Léchère et Château d'En bas dès la rentrée 2022-2023
- La Tour-de-Trême

Chaque site a une responsable et travaille en étroite collaboration avec la coordinatrice AES, sous la responsabilité du chef du service des écoles.

Depuis 2020, l'ouverture s'est prolongée durant une partie des vacances scolaires, sur un des sites, selon un tournus et pour un nombre limité à une trentaine d'enfants des 3 sites.

L'organisation de l'AES est régie par un règlement d'application communal qui dicte les modalités d'inscription, le financement et le fonctionnement général de l'AES. Ce règlement est validé par le conseil communal. Lors de l'inscription de leur enfant, les parents attestent avoir pris connaissance de ce règlement, du fonctionnement de l'AES en signant le formulaire d'inscription.

La prise en charge des enfants est guidée par des valeurs :

- Assurer la sécurité et le bien-être des enfants
- Respecter la personnalité et le développement des enfants
- Favoriser la sociabilisation de l'enfant
- Permettre à l'enfant de découvrir le monde qui l'entoure
- Favoriser l'esprit de collaboration chez l'enfant
- Ecouter et partager



3 PROJET ÉDUCATIF

Par souci de simplification, la forme masculine utilisée s'applique aux personnes des deux sexes.

Au sein de l'AES Bulle Morlon, nous accueillons des enfants scolarisés en classe de 1H à 8H dans le cercle scolaire de Bulle Morlon. Sont accueillis en priorité des enfants de familles monoparentales dont le parent travaille et de parents ayant une double activité professionnelle. Un dossier complet doit être fourni par le/s représentant/s légal/aux de l'enfant. Celui-ci peut être inscrit régulièrement ou irrégulièrement sous réserve des délais d'inscription, de places disponibles et, le cas échéant, selon des critères de sélection. Toute modification d'inscription doit respecter les modalités définies dans le règlement d'application. Depuis 2022, une journée porte-ouverte est prévue à la fin juin sur chacun des sites et sur inscription afin de permettre aux parents d'enfants nouvellement inscrits de découvrir les lieux avec leur enfant et de pouvoir poser les questions nécessaires au bon fonctionnement de l'AES

Nous mettons à disposition un lieu de vie favorisant la bonne évolution de l'enfant dans un cadre sécurisé et sécurisant lui permettant l'apprentissage de la vie sociale et communautaire par le biais de règles de vie et le respect de valeurs communes selon la **charte de l'accueil extrascolaire**.

Tout acte, toute réflexion doivent être guidés par une recherche de sens dans l'intérêt de l'enfant. L'enfant est et doit rester le centre de nos préoccupations.

3.1 VIE QUOTIDIENNE

Sur chaque site, différents lieux sont aménagés pour accueillir les enfants tout au long de la journée.

Les enfants ont la possibilité d'être inscrits chaque jour de la semaine scolaire en dehors des heures d'école. Les lundi et vendredi, il n'y a pas de matinée.

Les différentes plages sont :

3.1.1 Le lève-tôt

⇒ **Prise en charge de 6h30 (ouverture) à 7h50 (début de l'école)**

Les parents accompagnent leur enfant au lieu de rendez-vous prévu, confient personnellement leur enfant à l'intervenant et peuvent lui communiquer des informations importantes pour une bonne prise en charge (santé, organisation de l'école, renseignements et décharges pour le retour en fin de journée).

Actuellement les parents accompagnent leur enfant à l'entrée du bâtiment de l'AES, et informent par téléphone de son arrivée. Les intervenants vont chercher l'enfant à l'entrée du bâtiment ceci en raison des mesures sanitaires liées au Covid. Les parents transmettent les diverses communications de la journée à ce moment-là.

L'accueil se fait dans le calme tout en lui disant bonjour avec quelques paroles aimables pour la prise de contact ceci afin de respecter le rythme de chacun et permettre de commencer la journée sereinement.



L'enfant est dirigé au vestiaire afin de le sensibiliser au rangement de ses affaires. En cas de besoin, nous l'aidons, puis nous lui rappelons d'aller aux WC si nécessaire et de se laver les mains dans tous les cas.

Une petite discussion permet d'échanger, d'écouter, d'exprimer ses émotions, ses sentiments et de savoir comment se sent l'enfant. Cela nous apprend ses besoins, ses souhaits : se reposer, lire, dessiner, jouer calmement ou éventuellement manger le déjeuner remis par ses parents ou simplement rêver, ne rien faire...

A 7h40, les enfants se préparent pour aller à l'école. L'intervenant les accompagne dans la cour. Chacun se dit au revoir et se souhaite une bonne matinée.

En début d'années scolaire, l'intervenant emmène les petits 1H à leur bâtiment respectif afin de les aider à mémoriser le lieu où ils devront se rendre par la suite tout seul.

Les enfants n'ayant pas l'école restent dans la salle AES et poursuivent avec la plage suivante.

3.1.2 La matinée

⇒ Prise en charge de 7h50 à 11h30

Certains enfants restent à l'accueil à la suite du Lève-Tôt, ce sont des petits 1H qui n'ont pas l'école et des 3H dont c'est la matinée d'alternance.

D'autres enfants arrivent dès 7h50 avec leurs parents.

Selon les effectifs des enfants, les groupes sont constitués, selon les envies d'activité des enfants et le programme mis en place par les intervenants (bricolages, jeux divers).

En fonction de la météo, les activités sont déterminées. Activités d'intérieur et/ou d'extérieur.

A 9h30 environ, chaque enfant va chercher sa collation fournie par les parents dans son sac et revient dans la salle AES pour manger tous ensemble. Nous leur servons de l'eau en accompagnement. C'est un moment de partage et chaque enfant peut également s'exprimer sur ses goûts et préférences.

A 11h30, les enfants se préparent pour la prise en charge par leurs parents pour certains et pour la période suivante (repas de midi) pour d'autres. Ces derniers vont vers l'intervenante en charge de la liste de contrôle de la période Bulle d'Air.

3.1.3 Le bulle d'air

⇒ Prise en charge des enfants de 11h30 à 13h30

De 11h00 à 11h30, les intervenants organisent les activités suivantes :

- Mise en place des salles de repas, des tables et de tout le matériel.



- Contrôle du repas livré par le fournisseur : prise de température et annotation sur les fiches de contrôles, contrôle des différents mets en tenant compte des allergies, intolérances, et régime

A partir de 11h30, les tâches suivantes sont à effectuer :

- Accueil des enfants au lieu de rendez-vous où ils viennent d'eux-mêmes vers les intervenants ; Contrôle des présences. Tâches selon le planning établi par la responsable ;
- Présence d'un intervenant au vestiaire pour surveiller les enfants, les accompagner et les aider au moment du déshabillage ;
- Passage au lavabo pour un lavage correct des mains sous la surveillance d'un intervenant ;
- Placement des enfants à table par un intervenant ;
- Lecture du menu par un enfant ;
- Déplacement des enfants par table pour aller chercher le repas, selon les consignes des intervenants. Il est important que l'assiette contienne un peu de tous les mets du repas afin que les enfants goûtent de tout. La distribution de pain et le remplissage des carafes sont effectués par les intervenants. Les intervenants aident les plus petits et ceux qui en ont besoin à couper les aliments. Les intervenants prennent place auprès des enfants pour partager le moment du repas. Un deuxième service est fait une fois que tout le monde a mangé.
- Les tables sont débarrassées par les intervenants. Le dessert est servi quand le calme est établi.

Lorsque le repas est terminé, les enfants vont se laver les mains et les dents (pour ceux qui le souhaitent et qui doivent avoir leur matériel avec eux dans une petite trousse).

Les enfants se préparent et sortent du bâtiment sous contrôle d'un intervenant. Jeux selon la météo et selon les besoins des enfants, sous la surveillance des intervenants jusqu'à la sonnerie de l'école. Ces derniers participent, accompagnent et guident certaines activités selon les besoins.

3.1.4 L'après-midi

⇒ **13h30-15h30 pour les enfants inscrits de 1H à 4H ayant l'alternance**

Un choix d'activité est proposé par les animateurs aux enfants. Les activités à l'extérieur sont privilégiées en tenant compte de l'âge des enfants et ont pour but de lui donner la possibilité de dépenser son énergie. Des activités à l'intérieur, proposition d'activités de bricolages (en privilégiant le recyclage de matériel) des jeux de société, des lectures, des ateliers cuisine. Une attention est portée à l'âge des enfants, les limitations et besoins physiques, intellectuels et manuels.

Le temps de l'accueil permet aux enfants d'élargir leur vision du monde, de stimuler leur curiosité, leur imagination, de découvrir d'autres univers, d'acquérir de nouvelles connaissances par des apprentissages hors du contexte familiale et scolaire.

De nombreuses activités que ce soit en intérieur ou en extérieur sont proposées. Cette palette est évolutive et ne peut que s'enrichir grâce aux connaissances et compétences des intervenantes.

Exemples d'activités en intérieur :



Coloriage, peinture, bricolages, jeux de table, de société, jeux de construction (Lego, Playmobile, Kapla), jeux de poupées (bébés, barbies), jeux de cuisine avec dinette, jeux de voitures et garage, puzzles, perles à repasser, bracelets et collier (laine, élastique, fil), etc. Lectures, contes, petit théâtre avec marionnettes, grimages (Halloween, Carnaval), pâtisserie et biscuit, musique, danse. Petit yoga, jeux de mouvement, jeu musical. Jeux à thème (5 sens).

Exemples d'activités en extérieur :

Jeux collectifs, de ballon, de craie, corde à sauter, jeux de balle (badminton, tennis), place de jeux, balade en forêt, découverte de la nature, de la faune, de la flore (thème des 5 sens), ramasser des fleurs, cailloux, des feuilles des branches pour faire un bricolage, Landart en forêt ou dans la cour, balade au marché, achat de fruits et légumes pour dégustation (thème des 5 sens), écoute et discussion actives.

3.1.5 Le couche-tard 1 et 2

⇒ **Couche-tard 1 : 15h20 - 17h30**

⇒ **Couche-tard 2 : 15h20 – 18h30**

15h00 : Préparation du goûter fourni par notre fournisseur et mise en place des activités du jour

15h20 : Fin des cours, chaque équipe encadrante doit être au bon poste pour réceptionner les enfants. Une liste des présences a été établie au préalable avec toutes les informations nécessaires pour un fonctionnement optimal.

Une fois tous les enfants réunis, passage obligatoire aux toilettes et lavage des mains de façon organisée pour éviter l'agitation et le gaspillage (eau, savon, papier). Les enfants sont ensuite dirigés dans la salle prévue pour le goûter d'une manière aléatoire pour leur permettre de faire connaissance avec de nouveaux camarades.

Le goûter débute toujours par des fruits. Favoriser l'eau du robinet et limiter les sucreries.

Fin du goûter : Passage aux wc et lavage des mains.

Ensuite, ceux qui ont des devoirs et souhaitent les faire à l'AES sont accompagnés dans une salle prévue à cet effet. Un temps défini leur est accordé. La personne qui les accompagne peut aider à comprendre certaines consignes, donner des astuces sans pour autant faire les corrections. Pendant ce temps, le mot d'ordre est le silence pour que tous puissent se concentrer sur le travail à effectuer.

Ceux qui ne font pas les devoirs, peuvent choisir une activité. En fin de journée, les souhaits varient énormément d'un enfant à l'autre. Dans la mesure du possible et avec les moyens mis à disposition, tout le possible est fait pour répondre aux besoins des enfants, dans le respect et la bonne humeur. La plupart, après une journée d'école, a juste besoin de bouger librement, à l'extérieur. De ce fait et à chaque fois que la météo le permet, ils profitent des activités en plein air et de la nature. Les enfants qui sont fatigués peuvent se reposer. Du matériel est à leur disposition (canapé, matelas, couvertures, coussins, doudous et une bibliothèque bien fournie). Il y a aussi les artistes. Avec eux, on chante, danse, joue la comédie,



sans oublier les bricoleurs qui fabriquent des merveilles avec des matériaux recyclés (ex cartons, restes de papiers, capsules, bouteilles en plastique, matériel cherché dans la nature). Les jeux de société sont privilégiés pour favoriser le développement de la socialisation et le respect des règles, ainsi que la communication entre enfants et avec l'adulte.

Entre 17h30 et 18h30, les départs s'enchaînent. Moment crucial de la journée car il faut être certain que l'enfant part avec les parents ou une personne autorisée officiellement à le faire. Les retours aux parents sont aussi faits à ce moment, si besoin. Les situations délicates ou complexes doivent être communiquées à la responsable de site qui va, le cas échéant, décider d'autres éventuelles démarches.

3.2 SÉCURITÉ

Lors de déplacements, les enfants se mettent en colonne 2 par 2 et respectent les instructions des intervenants.

Les intervenants pratiquent une surveillance active des enfants.

3.3 CONTRÔLE DES PRÉSENCES

Pour chaque période d'accueil, le bureau du Service des écoles transmet la liste des enfants inscrits par les parents. A l'arrivée de l'enfant, le nom est coché et de même, au départ de l'enfant. Un lieu de rendez-vous est déterminé.

Chaque enfant doit se présenter à l'heure. Aucune absence ne reste sans réponse : se renseigner auprès des enseignants, des parents ou de la personne responsable de l'enfant, le service des écoles et, en dernier recours à la police locale.

Si un enfant se présente au rendez-vous alors qu'il ne figure pas sur la liste, il est impératif d'assurer sa sécurité en l'accueillant et en vérifiant auprès du service et/ou des parents où il doit se rendre et s'assurer qu'il va au bon endroit. Aucune approximation ne doit être tolérée.

3.4 LES OBJECTIFS

Les objectifs visés sont de favoriser l'autonomie de l'enfant, le renforcement de sa confiance en lui, la responsabilisation vis-à-vis de ses affaires, le respect des règles d'hygiène (propreté, laver les mains, déchet à la poubelle), la collaboration et son intégration dans le groupe en offrant à l'enfant un encadrement lui procurant bien-être et sécurité. Les enfants sont encadrés et accompagnés à respecter les règles de l'accueil qui sont exposées dans la charte. Un accent est mis sur l'importance de la collaboration tant entre les enfants qu'entre les adultes.



3.5 COMMUNICATION

3.5.1 Entre les intervenants et à la coordinatrice

La communication est primordiale. Entre les intervenants, elle se fait à travers le journal de bord et/ou de manière orale après chaque incident. La responsable de site prend note et transmet les informations les plus pertinentes à la responsable pédagogique. La situation est analysée et si nécessaire de mettre en route la procédure décrite dans le protocole d'urgence sociale. La responsable pédagogique consigne toutes les informations importantes, afin d'avoir un suivi des situations.

3.5.2 Communication avec les parents

Il est important de collaborer avec les parents, de prendre les renseignements nécessaires à une bonne prise en charge de l'enfant et de leur faire part des observations faites au cours de la journée. En cas de situation plus problématique, une discussion avec les parents peut être organisée afin de permettre une étroite collaboration.

Chaque intervenant a connaissance des tâches qui lui sont attribuées et doit faire preuve d'un bon esprit d'équipe. En cas de nécessité, un intervenant peut être amené à intervenir sur un autre site que le site habituel, selon ses horaires. Un plan de remplacement est mis en place sur chaque site au cas où la responsable de site est absente. Ce plan de remplacement doit être régulièrement mis à jour.

3.6 OUVERTURE DURANT LES VACANCES

Depuis 2020, l'AES a ouvert ses portes durant les vacances. Dans un premier temps, en réponse à la situation du Covid 19 mais aussi en réponses à des demandes.

Dès l'automne 2021, l'AES accueille une trentaine d'enfants comme suit :

- 1 semaine en automne
- 1 semaine à Carnaval
- 1 semaine à Pâques
- 2 semaines en juillet
- 2 semaines en août

L'accueil s'organise selon un tournus sur les sites. La responsabilité est assumée par la responsable du site ouvert. Les intervenants font part de leur disponibilité et un planning est établi en conséquence des présences des enfants et des disponibilités des intervenants. Le but est de favoriser la conciliation de vie professionnelle et vie familiale des parents, comme tout au long de l'année scolaire. Ces ouvertures sont soumises à une inscription particulière pour les enfants inscrits à l'année. Les enfants peuvent être inscrits à la demi-journée afin de favoriser les activités de plus longues durées. Il s'agit d'activités simples mettant en avant les compétences des intervenants en fonction et permettant la découverte d'activités à leur portée. Le contact avec la nature est prioritaire. Il ne s'agit pas de colonie de vacances.



4 CONCLUSION

Le présent document est le fruit d'une réflexion d'équipe des intervenants des différents sites et il guide chacun des intervenants dans sa prise en charge au quotidien. Il est amené à évoluer au fil des réflexions, et de l'expérience du personnel encadrant les enfants.

Bulle, le 24.10.2022